



président d'assemblée générale

Par **bojolais**, le **31/07/2019** à **09:03**

Bonjour,

Merci de m'indiquer si un indivis d'un appartement peut être président de séance d'une assemblée générale, sans que nous connaissions le nombre d'indivis ni la part leur appartenant ?

Qui est officiellement le copropriétaire ?

Merci

bien cordialement

Par **janus2fr**, le **31/07/2019** à **09:13**

[quote]

Qui est officiellement le copropriétaire ?

[/quote]

Bonjour,

Le copropriétaire d'un bien indivis est l'indivision.

L'indivision doit désigner un mandataire pour la représenter à l'assemblée générale.